



Dossier inscription Local Jeunes 2026-2027

Jeune

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

tél : _____ Snap : _____

(si vous souhaitez avoir accès aux informations du local jeunes)

Fournir pièce identité du jeune et copie des vaccins

Responsable (mère, père ou tuteur)

Nom, prénom : _____

Adresse : _____

téléphone : _____

Mail : _____

Profession : _____

Etes vous allocataire CAF ou MSA : _____ Numéro : _____ Quotient : _____

Fournir obligatoirement l'attestation précisant le quotient familial

Assurance

Je soussigné(e) _____ déclare avoir une assurance responsabilité civile

pour l'enfant _____

Numéro de police _____ Nom de l'organisme _____

Règlement

Adhésion UNCMT : 10 euros

Carte adhérente (Année scolaire 2026-2027)

(tarifs sur plaquette annuelle)

Le paiement en plusieurs fois est possible. Pour les règlements par chèque, l'ordre est UNCMT.

Autorisation parentale

Je soussigné(e) _____ responsable légal de (s) l'enfant (s) _____

o Autorise le directeur du local à faire soigner mon enfant, à faire pratiquer les interventions d'urgence, suivant les prescriptions du médecin.

o Autorise mon enfant à rentrer seul.

Autorisation du droit à l'image

Je soussigné(e) _____ autorise, l'association UNCMT à photographier et à utiliser l'image de mon enfant. En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives aux droits à l'image, j'autorise l'association UNCMT à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le strict cadre des activités de l'association.

Les photographies pourront être exploitées et utilisées par l'association UNCMT sur tous ses supports numériques et imprimés et pour toute thématique, pour une durée de cinq ans. Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation ou d'en faire toute autre exploitation préjudiciable.

Il s'efforcera, dans la mesure du possible, de tenir à ma disposition un justificatif à chaque parution des photographies sur simple demande.

Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de l'image de mon enfant ou de son nom. Pour toutes informations ou interrogations liées à mon droit à l'image, je suis informé que je peux joindre l'association UNCMT par e-mail à contact@uncmt.fr

Autorisation de transport

Dans le cadre des activités, des sorties et soirées, nous utilisons différents transports afin de véhiculer les jeunes. Je soussigné(e) _____, autorise / n'autorise pas (rayer la mention inutile) mon enfant à être transporté en minibus, bus, dans la voiture personnelle des animateurs.

Règlement intérieur du local jeunes

Nous certifions avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Date : _____

Signature du responsable : _____



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

SEXE : M ☐ F ☐

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids :kg ; Taille :cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES : ALIMENTAIRES

MEDICAMENTEUSES

AUTRES (animaux, plantes, pollen) :

Précisez :

☐ oui ☐ non

☐ oui ☐ non

☐ oui ☐ non

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui préciser ☐ oui ☐ non

3-RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc...

4-RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable N°1 : NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL DOMICILE : TEL TRAVAIL :

TEL PORTABLE :

Responsable N°2 : NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL DOMICILE : TEL TRAVAIL :

TEL PORTABLE :

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT :

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date :

Signature :

Règlement intérieur 2026-2027

LE CADRE ET LE FONCTIONNEMENT

Le local jeunes est une structure organisée par l'Union Normande des Centres Maritimes et Touristiques et labellisée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Jeunesse et du Sport, et la Caisse d'allocations Familiales (CAF). Il est un lieu d'échanges, de rencontres, d'informations et d'expressions favorisant l'émergence de projets et la découverte d'activités. L'accès se fait dans les principes applicables aux services publics. Il a pour but d'impliquer les jeunes en les responsabilisant et en favorisant leur autonomie afin qu'ils deviennent acteurs de leurs loisirs.

LE PUBLIC

Le local jeunes est ouvert à tous les jeunes âgés de 11 (ou entrée 6ème à partir de septembre) à 17 ans. L'animateur et/ou le gestionnaire décline toute responsabilité dès lors qu'un membre a quitté le local.

LES HORAIRES

EN PERIODE SCOLAIRE

Le local de jeunes est ouvert

MERCREDI 12h-18h

VENDREDI 16h30-19h30 (Une soirée par mois aura lieu le vendredi de 16h30 à 21h)

SAMEDI 14h-18h

Les horaires peuvent être modifiés en cas d'activités particulières (forum, repas...)

EN PERIODE DE VACANCES

Le local jeunes est ouvert aux horaires suivants : LUNDI 9h30-17h30 MARDI 9h30-17h30 MERCREDI 9h30-17h30 + 1 soirée par semaine (17h30-21h)

JEUDI 9h30-17h30 VENDREDI 9h30-17h30

Les horaires d'ouverture peuvent être modifiés pour des activités particulières (exemple : activité à la journée).

REGLEMENT

ADHESION UNCM : 10€

LA CARTE ADHERENTE (année scolaire : 2026-2027)

Afin de bénéficier des prestations et du service jeunesse que propose l'UNCM, tous les jeunes doivent s'être acquittés de l'adhésion UNCM et de leur carte adhérente.

Plus d'informations sur la plaquette annuelle.

L'inscription n'est effective qu'après avoir remis : • la fiche d'inscription dûment remplie (certificat médical, autorisation parentale) • la fiche sanitaire (vaccin DT polio à jours)

LE FONCTIONNEMENT DU LOCAL JEUNES

Dès l'inscription finalisée, le jeune accède au local, et participe aux activités qui y sont dispensées uniquement en la présence du responsable du lieu. Toute inscription à une activité payante nécessite le règlement de celle-ci 48h à l'avance. Toute absence à une activité ne pourra faire l'objet d'un remboursement sauf si l'animateur a été prévenu 48h à l'avance. Les jeunes qui ne sont pas inscrits ne participent pas à l'activité. Dans le but d'éviter les allées et venues incessantes dans le local, toute sortie sera définitive pour la matinée, de même pour l'après midi, afin de ne pas perturber les activités.

RESPONSABILITE

Les jeunes doivent respecter les locaux, les moyens de transport et le matériel mis à leur disposition. Les parents peuvent se voir responsables pécuniairement de toute dégradation matérielle volontaire occasionnée par son enfant. Toute attitude incorrecte sera signalée aux parents et pourra entraîner des sanctions. L'UNCM décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou vol éventuel d'objets appartenant aux jeunes. Tout vêtement ou objet personnel est sous la responsabilité du jeune.

LES INTERDICTIONS

Il est interdit : • de jeter des papiers, chewing-gum ou quoi que ce soit par terre, dans et autour du local • d'accéder au local en dehors des heures de permanence • de dégrader le local et le matériel mis à disposition • de voler • de frapper • de fumer ou vapoter • de consommer de l'alcool • de consommer de la drogue.

LES OBLIGATIONS

Il est obligatoire : • de respecter l'équipe d'animation, les camarades et les biens • de laisser les locaux propres ainsi que les moyens de transport lors des déplacements • de prendre à sa charge les frais incombant à une dégradation volontaire • de respecter le dit règlement dans son intégralité • de participer à au moins une activité dite de « non-consommation » pour participer aux activités de consommation lors des vacances scolaires

MALADIE ET ACCIDENT

L'équipe d'animation n'est pas autorisée à administrer des médicaments à un jeune. En cas de suspicion de maladie sur le lieu de l'activité, l'animateur peut prendre l'initiative d'appeler le médecin et d'en aviser ensuite les parents. En cas d'accident ou de malaise, il sera fait appel, en priorité, aux services d'urgence (SAMU, pompiers...). Les responsables légaux seront informés sans délai de la situation.

SANCTIONS – RADIATION

L'UNCM se réserve le droit de sanctionner ou de radier toute personne qui ne respecterait pas le présent règlement dans son intégralité.

CONTACT

Sandra BAILLIEUL

07.84.35.79.43

may.localjeunes@uncmt.fr

Facebook : Pour les familles : Sandra Local Jeunes May UNCM <https://www.facebook.com/jeunes.locaux.1>

Snapchat : Pour les jeunes : local-may